



Parc national
des Écrins

Conseil d'Administration du 27 mars 2023

Délibération n° 2023 – 08 – CA

Travaux d'aménagement et de rénovation des sentiers de randonnée du Parc inscrits au PDIPR des Hautes-Alpes

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.331-8, R.331-23 et suivants, et ses articles R331-23 à R331-31 définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du Conseil d'Administration,

Vu le décret n°2009-448 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Écrins aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006,

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2021-11-18-00002 du 18 novembre 2021, modifié par arrêté préfectoral n°05-2022-11-21-00001 du 21 novembre 2022, portant nomination au Conseil d'Administration de l'établissement public du Parc national des Écrins,

Vu la délibération n°2021-22-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection du Président du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-23-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection des Vice-Présidents du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-24-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à la désignation des membres du Bureau du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-25-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil d'Administration au Président du Conseil d'Administration, au Bureau du Conseil d'Administration et au Directeur,

Vu le rapport présenté par le Directeur,

Décide :

- d'approuver le projet « Travaux d'aménagement et de rénovation des sentiers de randonnée du Parc inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) des Hautes-Alpes » qui répond aux objectifs de l'axe 6 « Organiser la découverte du Cœur » de la charte du parc national des Écrins :
 - Marché de travaux Sentiers PDIPR 05 lot 1 et lot 2 Sentiers Briançonnais-Vallouise / Champsaur-Valgaudemar : 24 665,00 € TTC,
 - Suivi de la fréquentation pédestre. Achat de compteurs Sentiers : 5 000,00 € TTC,

- d'approuver le plan de financement du projet :

Ressources	Montants (€)		%
Aides publiques			
Département des Hautes-Alpes	14 832,50		50 %
Sous-total des aides publiques	14 832,50		50 %
Auto-financement PNE	14 832,50		50 %
Total TTC	29 665,00		100 %

- de solliciter une aide financière de 14 832,50 € auprès de du Département des Hautes-Alpes sur le volet investissement du PDIPR 05,
- d'autoriser le Directeur à déposer les demandes de financement et toutes pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national des Écrins et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du Code de l'Environnement.

Le Président
du Conseil d'Administration

Arnaud MURGIA

Le Directeur

Ludovic SCHULTZ